

MUSIQUE PLUS INC.

PREMIER RAPPORT D'ÉTAPE SUIVANT L'ÉTABLISSEMENT DU PLAN SUR L'ACCESSIBILITÉ

Introduction

Musique Plus inc. (MusiquePlus) reconnaît l'importance de l'accessibilité en tant que moteur de la participation citoyenne, économique et sociale de tous et chacun, quelques soient leurs handicaps.

MusiquePlus s'affaire donc à promouvoir un environnement inclusif et accessible tant dans ses installations que dans l'offre de ses services.

PRINCIPES

Reconnaissant l'importance des différentes mesures d'accessibilité établit dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, dans son règlement d'application et dans les politiques adoptées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, MusiquePlus a établi au cours de l'année 2023-2024, son plan sur l'accessibilité afin d'entreprendre des actions visant à réduire les obstacles liés à l'accessibilité de ses produits, services et installations.

CONSULTATION

Au cours de l'année 2023-2024, nous avons invité nos téléspectateurs, employés, partenaires et toutes autres personnes intéressées à nous faire part de leurs commentaires, questions ou plaintes afin d'aider à améliorer l'accessibilité de nos services en remplissant et en nous faisant parvenir un formulaire de rétroaction ou en communiquant directement avec nous.

En mettant en œuvre des mesures de rétroaction sur l'accessibilité, MusiquePlus visait à recueillir des informations et des commentaires précieux de la part de son public, de ses clients et de ses employés, en particulier de ceux qui sont handicapés. De tels commentaires permettent d'identifier et de poser des actions afin de surmonter les obstacles ou les difficultés qui peuvent exister dans l'accès à nos contenus et services. Ils nous permettent de mieux comprendre les besoins et les préoccupations spécifiques des personnes handicapées et de prendre des décisions éclairées pour améliorer l'accessibilité. Cette mesure phare demeure en place afin de recueillir en tout temps, tout commentaire qui pourrait aider à améliorer l'accessibilité de nos services.

Nous encouragerons les clients et les employés à fournir des commentaires sur notre accessibilité et à signaler tout problème ou préoccupation en utilisant le formulaire disponible sur nos sites web et accessible via le lien inclus au bas de cette page.

LA SOCIÉTÉ

MusiquePlus est une entreprise de programmation indépendante qui compte 11 employés équivalents à temps complet. A ce jour, MusiquePlus a mis en place des mesures d'accommodement pour répondre aux demandes de ses employés qui présentent une situation de handicap.

MusiquePlus offre les services de programmation Elle Fictions et Max qui sont exclusivement disponibles sur la plateforme télévisuelle traditionnelle.

La chaîne Elle Fictions est un service facultatif de langue française qui présente des séries et des films à découvrir ou à revoir, faciles à regarder et qui suscitent passion et émotions fortes. La chaîne Max est aussi un service facultatif de langue française qui, pour sa part, offre des séries et des films canadiens et internationaux, diversifiés, primés, populaires et acclamés par la critique.

Elle Fictions et Max ont chacun un site web associé qui permet notamment d'accéder à la grille horaire de la chaîne et à la description des émissions.

- [Horaire | ELLE Fictions](#)
- [MAX | Horaire \(maxtele.ca\)](#).

PROGRAMMATION

Pour les fins de ses activités, MusiquePlus détient des licences de programmation émises par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Ces licences comprennent des conditions liées à l'accessibilité de ses contenus dont le sous-titrage de 100 % des émissions qu'elle diffuse au cours de la journée ainsi que la présentation d'au moins quatre heures de vidéodescription par semaine.

PRÉVENTION ET ÉLIMINATION DES OBSTACLES

MusiquePlus reconnaît que l'accessibilité est un processus continu. En établissant notre plan sur l'accessibilité, nous mettons en place les balises qui permettront l'amélioration continue de nos pratiques.

MusiquePlus souhaite ainsi identifier, éliminer et prévenir les obstacles qui entravent l'accès à ses services de programmation et à ses installations. Pour ce faire, les éléments suivants ont été identifiés :

CATÉGORIE	IDENTIFICATION	MESURES ENVISAGÉES
Communications, autres que les technologies de l'information et des communications	• Emploi.	• Améliorer la visibilité des affichages lors du recrutement auprès des personnes ayant un handicap en : ○ identifiant les méthodes et les organismes permettant de rejoindre des personnes en situation de handicap lors de l'affichage d'offres d'emploi; ○ identifiant comment faciliter la soumission de candidature par les personnes en situation de handicap. <u>Progrès réalisé :</u> MusiquePlus a identifié des organismes permettant de rejoindre des personnes en situation de handicap dans l'éventualité de recrutement d'employés via l'affichage de poste.
Technologie de l'information et des communications	• Améliorer l'accessibilité des sites Web de Max et d'Elle Fictions.	• Identifier les mesures requises pour que les sites web d'ELLE Fictions et de Max soient disponibles dans un format conforme pour l'accessibilité des contenus Web.

		• Effectuer un diagnostic de nos pratiques en accessibilité sur les sites web. • Appliquer les normes d'accessibilité selon les standards lors de la refonte des sites web. <u>Progrès réalisé :</u> MusiquePlus a identifié les mesures requises afin de rendre les sites web plus accessibles. Le diagnostic des pratiques de la société se poursuit.
Conception et prestation de programmes et de services	• Faciliter l'identification de nos contenus télévisuels accessibles offerts avec vidéodescription.	• Identifier les mesures requises afin de diffuser un symbole normalisé ainsi qu'un message sonore annonçant la présence de vidéodescription avant de diffuser toute émission accompagnée de vidéodescription. • Identifier les émissions avec vidéodescription sur la grille horaire présentée sur les sites web d'Elle Fictions et de MAX. <u>Progrès réalisé :</u> MusiquePlus a identifié les mesures requises afin d'indiquer les émissions qui sont vidéodécrites. De plus, en collaboration avec les télédiffuseurs qui offrent les services de MusiquePlus, la grille horaire de ceux-ci indiquent la présence de vidéodescription lorsque celle-ci est offerte.

	• Accroître la représentation des personnes en situation de handicap dans notre contenu.	• Mettre en valeur des contenus qui permettent de donner de la visibilité et de sensibiliser face à des handicaps. <u>Progrès réalisé :</u> La petite équipe de programmation de MusiquePlus porte une attention particulière à l'enjeu de la représentation des personnes en situation de handicap lors de la sélection des contenus.
Acquisition de biens, services et installations.	• Mesures à identifier.	<u>Progrès réalisé :</u> Mesures en cours d'identification.
Exigences en matière d'accessibilité prévues au titre de la <i>Loi sur la radiodiffusion</i>.	• Max et ELLE Fictions doivent respecter des conditions de licence établies dans la <i>Loi sur la radiodiffusion</i> et portant sur l'accessibilité, en matière de sous-titrage et de vidéodescription.	• Maintenir la vidéodescription à un minimum de 4 h en moyenne par semaine, sur chacun des services, selon les conditions de licence. • Maintenir le sous-titrage de 100% des émissions durant la journée. Ces niveaux sont atteints et respectés.

RESPONSABILITÉ

La direction de MusiquePlus est responsable de la mise en œuvre et de la promotion de ce plan sur l'accessibilité.

Tous les employés sont tenus de soutenir et de respecter ce plan, ainsi que de prendre des mesures pour rendre nos activités plus accessibles.

COMMUNICATION

Sur demande, nous fournirons des informations accessibles sur nos produits, services et politiques, y compris des versions en gros caractères, en braille ou en formats électroniques adaptés.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Cette politique entre en vigueur dès sa publication et sera réexaminée annuellement pour assurer sa pertinence et son efficacité.

RÉTROACTION

L'objectif du formulaire de commentaires sur l'accessibilité est de recueillir des informations auprès des personnes qui vivent en situation de handicap et qui rencontrent des difficultés liées à l'accessibilité du contenu offert par la chaîne ELLE Fictions ou MAX ou lors de la consultation de nos site web.

Nous invitons nos téléspectateurs, employés, partenaires ou toutes autres personnes à nous faire part de leurs commentaires, questions ou plaintes afin d'aider à améliorer l'accessibilité de nos services en remplissant le formulaire de rétroaction accessible via le lien au bas de cette page.

Il est aussi possible de nous faire part de vos commentaires en communiquant avec nous de l'une des méthodes suivantes :

Par téléphone : 514-284-2222

Par courriel: auditoire@remstarmedia.ca

Par la poste :

Service à l'auditoire - chaîne ELLE Fictions et MAX

Remstar Média

355 Sainte-Catherine Ouest, bureau 602

Montréal, Québec

H3A 1B5

Sachez que vous avez le droit de fournir vos commentaires de manière anonyme.

Toute information personnelle contenue dans les commentaires sera gardée confidentielle, à moins que vous ne donniez votre consentement explicite à la divulgation de vos informations personnelles.

FORMULAIRE DE RÉTROACTION

Si vous ou quelqu'un de votre domicile se considère comme une personne vivant avec un handicap, nous vous invitons à remplir le formulaire accessible via le lien ci-dessous pour nous faire part de vos commentaires ou recevoir une aide en matière d'accessibilité.

[MAX | Accessibilité \(maxtele.ca\)](#)

[Accessibilité | ELLE Fictions](#)